

COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers Municipaux :

Séance du 21 mars 2024

sous la présidence de Madame Isabelle TRENDEL, Maire

élus en fonction : 27
présents : 25
excusés : 2 dont 2 procurations
absent : /



5^{ème} QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Subventions aux associations

5-2. Subventions de fonctionnement à divers organismes

M. KASTLER, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que l'ensemble des subventions de fonctionnement proposées au vote du Conseil Municipal ont été analysées par la Commission des Finances et d'Attribution des Subventions lors de sa séance du 22 février 2024. Elles sont listées dans la note de synthèse explicative qui lui a été transmise le 15 mars 2024.

Le Conseil Municipal :

- ↳ Vu la liste des subventions de fonctionnement aux associations et organismes divers qui a été adressée à chaque Conseiller Municipal le 15 mars 2024 ;
- ↳ Vu les conventions financières passées avec l'Amicale du Personnel de la Commune de Village-Neuf, l'Association « Les Chouettes » de Village-Neuf, l'Association Jeunesse et Loisirs (A.J.L.) de Village-Neuf, l'Association des Sociétés Locales (A.S.L.) de Village-Neuf, l'Ecole de Musique de Village-Neuf et l'Association Art'Neuf de Village-Neuf,

respectivement les 18 octobre 2001, 22 octobre 2001, 29 avril 2009, 15 novembre 2006, 13 novembre 2007 et 9 avril 2009 ;

- ↪ Vu la délibération prise lors de la présente séance concernant les subventions à attribuer aux clubs sportifs louant les infrastructures intercommunales ;
- ↪ Considérant que ne peuvent pas prendre part aux délibérations et au vote :
 - ↪ Mme la Maire concernant l'Association de la Petite Camargue Alsacienne ;
 - ↪ Mme la Maire, Mmes FRONTERA, HOOD et RAMASSAMY, et M. KOEHL concernant l'Association Les Chouettes ;
 - ↪ MM. BISSELBACH, BETTINGER, SPINDLER et UNTERSEH et Mmes GROELLY et RICHARD concernant l'Association des Sociétés Locales ;
 - ↪ MM. BISSELBACH, BRENGARD (par procuration donnée à M. BETTINGER) et ULRICH et Mmes BIANCHI, FRONTERA et HOOD concernant l'Association Jeunesse et Loisirs ;
 - ↪ MM. BETTINGER, BRENGARD (par procuration donnée à M. BETTINGER) et SCHMITTER et Mmes BIANCHI, HEINRICH et RAMASSAMY concernant l'association Art'Neuf ;
 - ↪ MM. KOEHL, SCHMITTER et ULRICH et Mmes MULLER-RONDO et RAMASSAMY concernant l'Ecole de Musique de Village-Neuf ;
 - ↪ M. KASTLER concernant l'association des Amis de l'Orgue de Village-Neuf ;
 - ↪ Mme RICHARD concernant l'Association Rond'ment bien ;
 - ↪ M. BETTINGER concernant la Confrérie de l'Asperge ;
 - ↪ MM. BISSELBACH et SPINDLER concernant l'Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers ;
 - ↪ M. ROUDERIES concernant le Tennis-Club de Village-Neuf ;
- ↪ A l'unanimité des voix ;
- Décide d'attribuer en 2024 aux divers organismes et associations ci-après, les subventions de fonctionnement suivantes :

Amicale anciens Sapeurs Pompiers	400 €
Amicale de Pêche du Quackery	1 600 €
Amicale du Pers. Communal	55 000 €
Amis de l'Orgue	400 €
Amis de l'Orgue (subv. exceptionnelle)	600 €
Amis des Landes	250 €
APPMA de Village-Neuf	1 000 €
Art'Neuf	90 000 €
Ass. Arboricole « L'Arbre et Nous »	400 €
Ass. Département. OCCE 68 Ecole Lina Ritter	5 000 €
Ass. Département. OCCE 68 Ecole Schweitzer	15 000 €
Association Jeunesse & Loisirs	15 000 €
Association Cigogne d'Alsace	1 500 €
Association des Aviculteurs	1 500 €
Association des Sociétés Locales	80 000 €
Base Nautique	500 €
Cercle Catholique	4 000 €
Chœur d'Hommes du Rhin	500 €
Chorale Sainte-Cécile	500 €
Chouet'Bike Club	1 400 €
Club Vosgien	900 €
Confrérie de l'asperge	400 €
Coopérative Gérard de Nerval	100 €
Ecole de Musique Village-Neuf	39 000 €
F.C. Village-Neuf	3 200 €
Handball Village-Neuf	2 900 €
Läucher Stéblé	400 €
Les Chouettes	302 000 €
Musique Municipale	3 000 €
Pétanque Club	1 200 €
Petite Camargue Alsacienne	5 000 €
Rond'ment bien	400 €
Section Croix-Rouge	1 500 €
Société Canine	1 400 €
Société de Gymnastique	2 400 €

Société d'Histoire Huningue	600 €
Tennis-club	1 000 €
Trait Convivial	800 €
UNIAT	400 €
Volant Trois Frontières	1 500 €
Part. aux réceptions des Ass. Locales	1 950 €
Location salles (60% des factures acquittées)	5 000 €
Divers (à engager selon délibérations spécifiques)	2 400 €

TOTAL **652 000 €**

- Décide d'inscrire les crédits correspondants à l'article 65748 du Budget Primitif 2024 ;
- Décide l'attribution d'une subvention de 57 000 € au C.C.A.S. de Village-Neuf et d'inscrire les crédits correspondants à l'article 657363 ;
- Décide l'attribution d'une subvention de 1 500 € à la CAAA et d'inscrire les crédits correspondants à l'article 657382 ;
- Approuve les avenants pris pour modifier les dispositions financières des conventions passées avec l'Amicale du Personnel de la Commune de Village-Neuf, l'Association « Les Chouettes » de Village-Neuf, l'Association Jeunesse et Loisirs (A.J.L.) de Village-Neuf, l'Association des Sociétés Locales (A.S.L.) de Village-Neuf, l'Ecole de Musique de Village-Neuf et l'Association Art'Neuf de Village-Neuf ;
- Autorise Mme la Maire ou son représentant à signer ces avenants dont les projets sont joints à la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Village-Neuf, le 26 mars 2024

Le secrétaire,



Olivier CRELEROT

La Maire,



Isabelle TRENDEL

Délibération certifiée exécutoire le 26/03/2024
Signé : Mme la Maire, Isabelle TRENDEL